**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger

**Band:** 15 (1988)

Heft: 1

Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

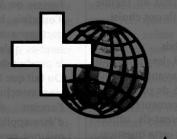
# Quelle est l'assurancemaladie qui paie quand vous voulez soigner votre mal du pays?

Le Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger a conclu un accord avec la Société suisse Grutli: lorsque vous reviendrez en Suisse – pour toujours ou pour des vacances de 6 mois au maximum - la Société Grutli vous assure sans nouvelle réserve contre la maladie et les accidents. Et cela au taux de prime correspondant à votre âge actuel. Vous pourrez ainsi, année après année, économiser des centaines de francs de primes - si vous vous associez aujourd'hui à l'accord conclu par le Fonds de solidarité avec la Société suisse Grutli. Il ne vous en coûtera que quelques francs par mois. Demandez, sans engagement, la brochure d'information.

## Coupon

OUI, je désire recevoir la brochure d'information sur l'assurance qui permet d'économiser tant d'argent.

Coupon à renvoyer à: Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne.



GRUTLIA

Nom

Prénom

Adresse

Immatriculé/e auprès de la représentation suisse à